2024

FeBuPro
FEDERATIE BUTAAN PROPAAN
FEDERATION BUTANE PROPANE

MÉMORANDUM
pour les élections fédérales
et régionales de 2024

Résumé opérationnel

Le gouvernement belge a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030 et de rendre le pays climatiquement neutre pour 2050. La législature 2024-2029 est donc cruciale pour franchir des étapes importantes dans la transition énergétique.

Pour transformer cette transition en une réussite, sociale et réalisable, la législature suivante devra notamment mettre l'accent sur quatre axes essentiels :

01 | **CHAUFFAGE** – Une transition énergétique qui ne laisse personne dans le froid p.4

- Il convient de s'engager pour une transition neutre sur le plan technologique qui propose des solutions suffisamment réalisables et abordables pour tous les ménages.
- La stimulation de l'abandon progressif du mazout par le renforcement de l'interdiction d'installation et l'offre d'un soutien suffisant aux ménages lors du passage aux solutions de remplacement est très importante.
- Un cadre politique devra être créé pour l'utilisation de gaz (liquéfiés) renouvelables afin de rendre le chauffage des bâtiments existants plus durable

02 | **FISCALITÉ** – Une écotaxe ciblée, simple et honnête pour tous les vecteurs énergétiques p.9

- Harmoniser le taux de TVA pour le gaz naturel et le propane.
- Fonder les accises sur l'intensité en carbone du vecteur énergétique
- Stimuler l'utilisation des gaz liquéfiés renouvelables par une réduction des accises au niveau minimum européen
- S'engager à améliorer la qualité de l'air par des incitations financières.

03 | **DURABILITÉ** – Un climat d'investissement attractif pour les alternatives innovantes et durables p.12

- Veiller à une reconnaissance automatique des systèmes de certification de la durabilité reconnus par la Commission européenne (tels que l'ISCC)
- Conserver le système de certificats d'aide pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de cogénération de qualité

04 | **CONTRAT-PROGRAMME** – Une politique de prix flexible pour les vecteurs énergétiques de demain p.14

- Clarifier le champ d'application du Contrat-programme pour permettre le passage à l'innovation et aux alternatives durables
- Veiller à une représentation adéquate du secteur du gaz liquéfié

Les **fiches d'information** jointes décrivent également les perspectives d'avenir (fiche d'information 1) et le caractère abordable (fiche d'information 2) des gaz liquéfiés renouvelables.

Avant-propos et les quatre principes de FeBuPro

La mission de FeBuPro est de contribuer à rendre la transition énergétique possible pour toutes les entreprises et familles belges, en particulier dans les zones qui ne sont pas raccordées au gaz naturel. Nos membres s'engagent à aider les entreprises et les ménages de ces zones à passer à des solutions de remplacement à faible teneur en carbone telles que le propane, tout en pariant sur l'élargissement de leur portefeuille avec des solutions durables et renouvelables comme le biopropane et le rDME.

En 2021, Febupro a publié son document de vision axé sur quatre principes clés de la transition énergétique :

- **La transition énergétique est un processus sur-mesure qui nécessite différentes technologies** : le propane, le biopropane et le rDME sont des outils modestes, mais indispensables dans la boîte à outils de la transition énergétique.
- **La transition énergétique doit être socialement juste** : la transition énergétique ne réussira que si la facture de la rénovation et de l'énergie reste abordable tant pour les ménages que pour les entreprises.
- **Le climat et la qualité de l'air sont les deux faces d'une même médaille** : l'accent est souvent mis sur les émissions de CO2. Cependant, la qualité de l'air que nous respirons est également un facteur important dans le choix des technologies de chauffage de demain.
- **Le rythme de la transition doit être réaliste et réalisabl**e : les secteurs d'avenir qui ont le potentiel de rendre l'offre énergétique totalement durable d'ici 2050 doivent pour cette raison bénéficier du temps nécessaire et recevoir de l'aide pour y parvenir. Les gaz liquéfiés renouvelables peuvent ici jouer un rôle important, à condition qu'une vision politique claire reconnaisse le rôle et le potentiel des gaz (liquéfiés).

Dans ce mémorandum, FeBuPro se concentre à son tour sur les mesures à prendre au cours de la prochaine législature pour parvenir à une transition énergétique, sociale et réalisable.

01 | CHAUFFAGE – Une transition énergétique qui ne laisse personne dans le froid

La crise des prix de l'énergie qui a suivi la guerre en Ukraine a rappelé tant aux autorités publiques qu'aux consommateurs combien il est important d'avoir une énergie abordable. FeBuPro soutient pleinement les objectifs climatiques belges, mais souhaite souligner la nécessité d'une transition énergétique à laquelle tout le monde peut participer, quel que soit l'état de son logement ou sa catégorie de revenus

1. Il convient de s'engager pour une transition énergétique neutre sur le plan technologique qui propose des solutions suffisamment réalisables et abordables pour tous les ménages.

L'électrification du chauffage des bâtiments est un élément important de la solution, mais actuellement, la pompe à chaleur est trop souvent présentée par les décideurs comme la seule option durable. Dans de nombreux cas, l'électrification n'est pas une solution, car le logement est insuffisamment isolé ou le budget est insuffisant pour investir dans une pompe à chaleur, dans des radiateurs adaptés et dans l'isolation. En effet, 21 % des ménages belges vivent dans une forme de pauvreté énergétique. Ainsi, lorsque l'électrification n'offre pas de solution, les autorités publiques belges devraient se concentrer sur des alternatives réalisables et abordables.

Comparaison des coûts entre une chaudière à condensation et une pompe à chaleur

	Chaudière au propane	Pompe à chaleur eau eau*
Prix d'achat	€4.145	€15.000
Coût de l'énergie	€1.743	€1.957

* le type de pompe à chaleur le moins cher pour les grandes maisons individuelles selon warmtepompenadvies.be

Sources : VREG, Stookolie vergelijkingstool, Statbel, CREG, Heating System Tool (Gemserv, 2022).

Plus de 60 % des habitations belges ont été construites avant 1970, à un moment où l'efficacité énergétique n'était absolument pas une priorité. La Belgique compte un très grand nombre de maisons individuelles et uniques. D'autre part, nos maisons belges sont 30 % plus grandes que la moyenne européenne. Pour les maisons plus anciennes, plus grandes et insuffisamment isolées, les pompes à chaleur sont une solution de chauffage moins appropriée, car elles ne fonctionnent pas de manière optimale dans les bâtiments énergivores, en particulier lors d'une vague hivernale. Les graphiques ci-dessous montrent en outre aussi que le mazout de chauffage est plus souvent utilisé dans les maisons plus anciennes et les maisons familiales 4 façades que dans les maisons plus récentes.

Combustible de chauffage en fonction de l'année de construction des logements belges

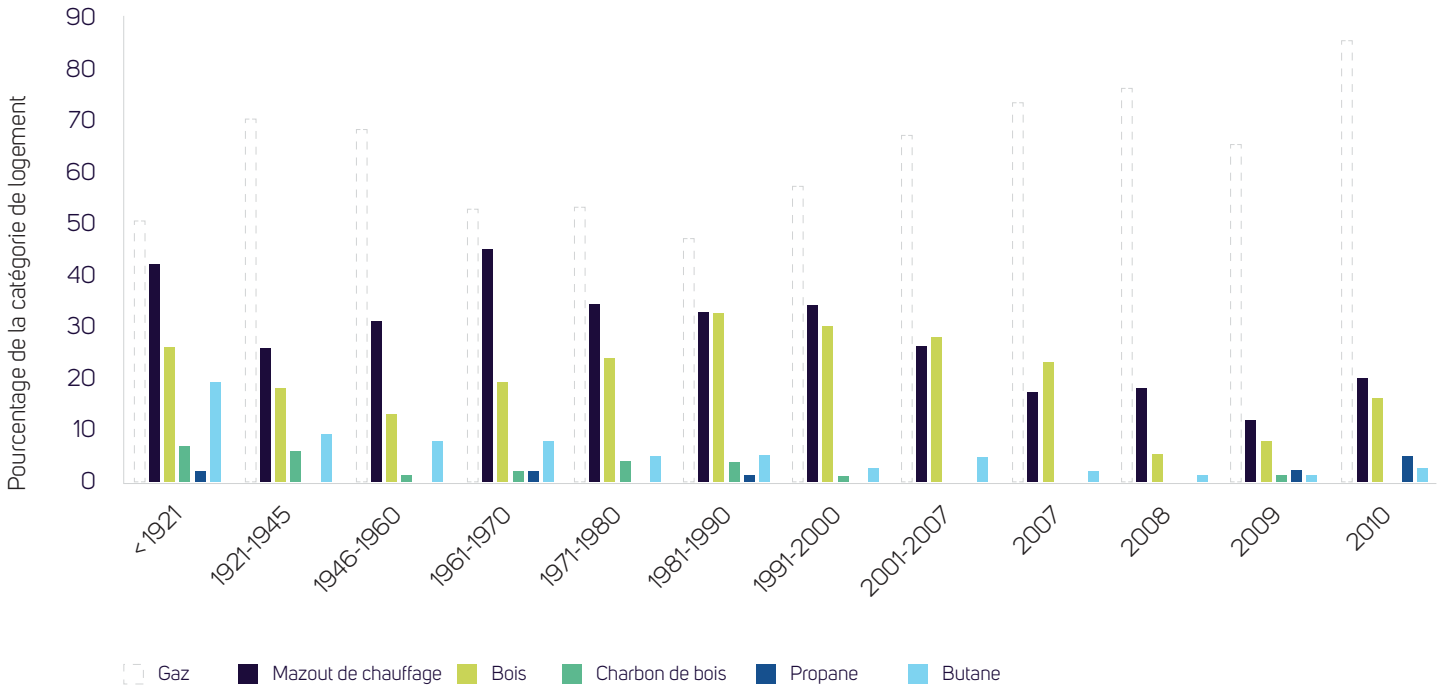

Source: Steunpunt Wonen (2015), Samenvattend rapport analyse van de EPC databank. Resultaten tot en met 2012.

Combustible de chauffage en fonction du type de logement en Belgique

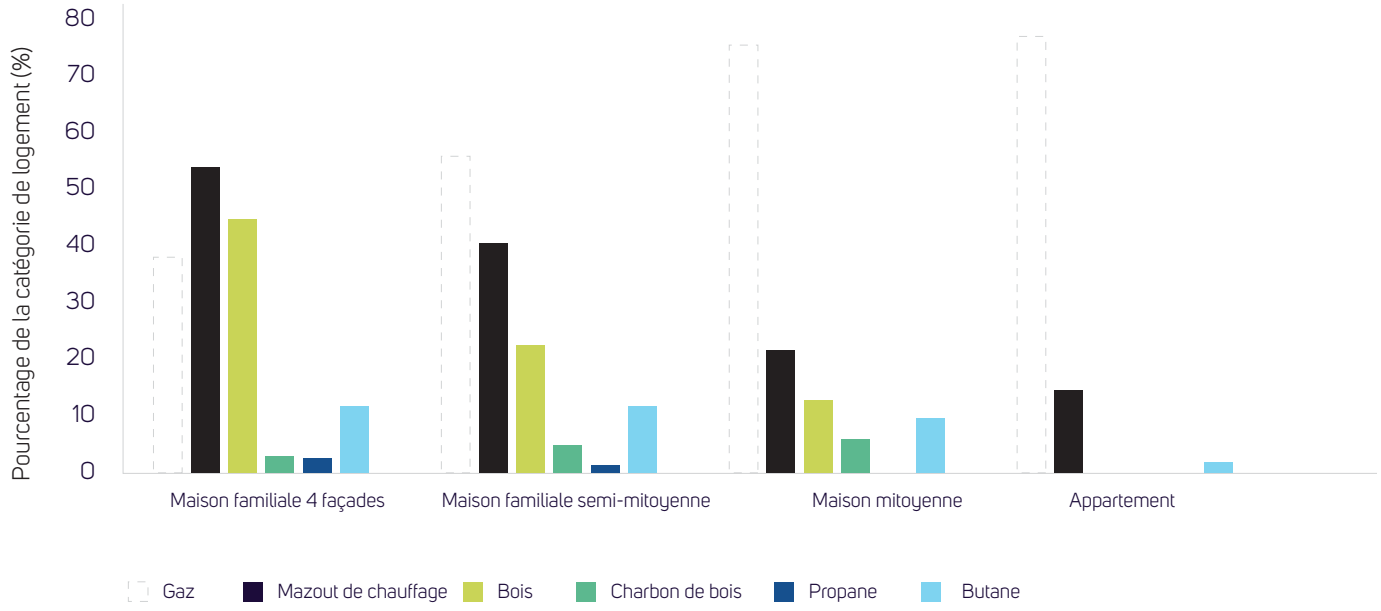

Source: Steunpunt Wonen (2015), Samenvattend rapport analyse van de EPC databank. Resultaten tot en met 2012.

2. La stimulation de l'abandon progressif du mazout par le renforcement de l'interdiction d'installation et l'offre d'un soutien suffisant aux ménages lors du passage aux solutions de remplacement est très importante.

Les gouvernements régionaux de la législature précédente se sont efforcés d'accélérer l'élimination progressive des vecteurs énergétiques les plus polluants, notamment le charbon et le mazout. En Flandre, l'interdiction de remplacement des chaudières au mazout peut encore être étendue aux zones se trouvant en dehors du réseau de gaz naturel. En Wallonie, les plans d'élimination progressive récemment annoncés doivent encore être transposés dans la législation et mis en œuvre. Une prime à la neutralité technologique pour l'élimination des cuves à mazout est nécessaire dans toutes les régions pour soutenir la transition énergétique vers des solutions de remplacement à faible teneur en carbone.

En Flandre, il est interdit depuis 2022 d'installer des chaudières au mazout dans les nouveaux bâtiments et de les remplacer lors des rénovations énergétiques majeures dans des bâtiments existants si un raccordement au gaz naturel est possible. En d'autres termes, il reste possible en Flandre d'installer de nouvelles chaudières à mazout dans des maisons existantes quand elles se trouvent dans des zones qui ne sont pas raccordées au réseau de gaz naturel (« zones off-grid [hors réseau] »). La distinction faite ici n'est pas nécessaire, car, dans les régions où le gaz naturel n'est pas présent, le propane est une solution de remplacement du mazout facilement disponible et à faible teneur en carbone. La Flandre peut donc renforcer ses ambitions en matière de climat en renforçant son interdiction de remplacer les chaudières au mazout et en l'alignant sur celle de Bruxelles et de la Wallonie, où aucune exception n'est faite pour les zones non raccordées au réseau.

Vue d'ensemble de l'interdiction du mazout en Flandre

Quel système de chauffage durable puis-je installer à partir de 2022 ?						
Nouvelle construction	Possibilités de chauffage (!)	Chaudière à mazout	Chaudière à gaz naturel	Chaudière au propane	Pompe à chaleur hybride (gaz + électricité)	Pompe à chaleur
	dans un grand lotissement, un grand immeuble à appartements et un grand projet de logements	⊘	⊘	⊘	⊘	✓
	Dans une rue non raccordée au gaz naturel	⊘		✓		✓
	IDans une rue raccordée au gaz naturel	⊘	✓ (!!)	✓	✓	✓
(!) Le raccordement à un réseau de chauffage est une option d'avenir, mais elle n'est pas envisageable partout. Une chaudière à condensation à pellets est encore autorisée, mais elle est considérée comme une option temporaire, et seulement si aucun raccordement au gaz naturel n'est possible, car la combustion du bois engendre une pollution atmosphérique nocive. (!!) À partir de 2025, le raccordement au gaz naturel sera totalement interdit dans les nouvelles constructions, qu'il s'agisse de bâtiments résidentiels ou non.						
Rénovation énergétique importante	Dans une rue non raccordée au gaz naturel	⊘		✓		✓
	Dans une rue raccordée au gaz naturel	⊘	✓	✓	✓	✓
Maison existante	Dans une rue raccordée au gaz naturel	⊘		✓		✓
	Dans une rue raccordée au gaz naturel	✓ seules les rénovations mineures sont autorisées)	✓	✓	✓	✓

1 Le remplacement d'une chaudière à mazout par une nouvelle chaudière à condensation fonctionnant au propane permet d'économiser jusqu'à 55 % de CO2. L'économie de CO2 atteint 83 % lorsque la nouvelle chaudière à condensation fonctionne au biopropane. C'est ce que démontre l'étude de CE Delft (2019) ; Emissions of (bio)LPG and other energy carriers in domestic heating, BBQs and forklift trucks, country report: Belgium, p. 9-11 (voir aussi ci-dessous).

En Wallonie, un ménage sur deux se chauffe au mazout actuellement. La décision ambitieuse du gouvernement wallon d'interdire l'installation de chaudières à mazout dans les nouveaux bâtiments à partir du 1er mars 2025 et de ne plus autoriser le remplacement des anciennes chaudières à mazout dans les bâtiments existants à partir du 1er janvier 2026 aura un impact sans précédent sur l'approvisionnement énergétique des familles wallonnes. Au total, 687 500 chaudières devront être remplacées sur une période de 25 ans (durée de vie moyenne d'une chaudière à mazout). Compte tenu de l'impact social potentiel, nous demandons qu'aucune autre restriction ne soit imposée aux alternatives à faible teneur en carbone, y compris les chaudières à condensation fonctionnant au propane ou aux gaz liquéfiés renouvelables, au cours de cette période de transition. Dans ce contexte, le propane est une alternative accessible permettant de réaliser rapidement un gain écologique. Le graphique ci-dessous montre les économies de CO2 réalisées en passant du mazout au (bio)propane.

Système actuel	Nouveau système	Économie de CO_2	Nouveau système	Économie de CO_2
Chaudière à mazout la plus performante	Nouvelle chaudière à condensation au (bio) propane, fonctionnant au propane	22%	Nouvelle chaudière à condensation au (bio) propane, fonctionnant au biopropane	71%
Chaudière à mazout moyennement performante		39%		77%
Chaudière à mazout la moins performante		55%		83%

Source : CE Delft (2019) Emissions of (bio)GPL and other energy carriers in domestic heating, BBQs and forklift trucks, country report: Belgium, p. 9-11

En Flandre, il n'y a pas de prime au niveau régional pour l'élimination d'une chaudière au mazout. En Wallonie, la prime est liée à l'installation de la nouvelle technologie de chauffage. Une prime neutre sur le plan technologique pour l'élimination des cuves à mazout dans toutes les régions est nécessaire pour aider les ménages à passer du mazout à des solutions de remplacement à faible teneur en carbone.

3. Un cadre politique devra être créé pour l'utilisation de gaz (liquéfiés) renouvelables afin de rendre le chauffage des bâtiments existants plus durable

Le choix des pompes à chaleur dans les nouvelles constructions peut être justifié par le fait que l'efficacité énergétique des nouvelles maisons peut être garantie par des réglementations. En revanche, il est beaucoup plus complexe de rendre la demande énergétique des bâtiments existants plus durable. En effet, le parc immobilier belge se caractérise par une grande variété de performances énergétiques, du statut de la propriété (location ou occupation par le propriétaire) et du type de logements (appartements ou maisons unifamiliales), ce qui rend irréaliste une approche basée uniquement sur l'électrification.

Le principal avantage des gaz (liquéfiés) renouvelables est qu'ils constituent à une solution de remplacement : les installations de chauffage existantes peuvent facilement passer à des alternatives synthétiques sans que des modifications techniques ou des travaux d'infrastructure ne soient nécessaires. Dans ce cas, une économie immédiate de CO2 est réalisée par le remplacement des molécules (fossiles) grises par des molécules vertes, au lieu de remplacer la technologie de chauffage. De cette manière, la charge de la transition énergétique passe du consommateur d'énergie au fournisseur d'énergie, ce qui est beaucoup plus rentable pour le gouvernement et pour le consommateur.

Le potentiel des gaz (liquéfiés) renouvelables devrait être reconnu par les différentes autorités belges et occuper une place claire dans la stratégie de la transition énergétique pour le chauffage des bâtiments. Comme souligné dans leur document de vision, les membres de FeBuPro se sont déjà engagés à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durable et à ne distribuer que des gaz liquéfiés renouvelables à partir de 2050. Une vision et un cadre politique claire devraient offrir aux fournisseurs et aux investisseurs la certitude de poursuivre sur la voie de la durabilité du secteur.

02 | FISCALITÉ – Une écotaxe ciblée, simple et honnête pour tous les vecteurs énergétiques

La politique écofiscale belge est marquée par l'arbitraire et les choix politiques. En avril 2023, le gouvernement fédéral a réduit de manière permanente le taux de TVA du gaz naturel à 6 %, alors que le taux est resté à 21 % pour le propane. Dans le sillage de l'examen du budget, le gouvernement a annoncé une hausse des droits d'accise sur le gaz (propane) en octobre 2023 alors que le mazout et le charbon sont épargnés. Il est inacceptable de placer nos produits dans une situation de double désavantage sans raison objective.

1. Harmoniser le taux de TVA pour le gaz naturel et le propane.

Le gouvernement fédéral a décidé de diminuer la TVA sur le gaz naturel de 21 à 6 % à partir du 1er avril 2022 en guise de mesure de crise destinée à lutter contre les prix élevés de l'énergie. La réduction de la TVA pour le gaz naturel est devenue permanente le 1er mars 2023 alors que le propane reste soumis à un taux de TVA de 21 %. De cette manière, le gouvernement approuve l'inégalité de traitement fiscal de deux produits qui remplissent une fonction similaire, à savoir la fourniture d'énergie gazeuse pour le chauffage résidentiel, en réseau ou non.

Vu l'absence de motif objectif, l'inégalité des règles du jeu est inacceptable pour notre secteur. Aucune raison légitime n'existe pour qu'une famille se chauffant au gaz ne paie que 6 % de TVA lorsque sa maison se trouve dans la zone desservie par le gaz naturel et 21 % de TVA quand elle se trouve en dehors. Le gouvernement ayant déclaré que la législation européenne ne lui permettait pas de réduire le taux de TVA sur le propane, nous demandons que la réduction de la TVA sur le gaz naturel soit annulée. La TVA est une taxe sur la valeur ajoutée et doit donc être uniforme pour des produits similaires. Pour stimuler ou décourager l'utilisation de certains produits par des incitations de prix, les droits d'accises sont plus appropriés.

2. Fonder les accises sur l'intensité en carbone du vecteur énergétique

Dans le cadre de l'accord sur le contrôle budgétaire, le gouvernement fédéral a annoncé en octobre 2023 qu'il transférerait la charge de l'électricité vers le gaz : entre 2028 et 2032, les accises sur l'électricité diminueront de 50 % et le coût sera compensé par une augmentation des accises sur le gaz.

Dans le cadre du même accord, la contribution fédérale au Plan national en matière d'énergie et de climat prévoit que certains vecteurs énergétiques, dont le charbon et le mazout, ne seront pas soumis à des augmentations futures. Cependant,

le plan manque d'arguments objectifs sur la base desquels certaines catégories de vecteurs énergétiques sont incluses ou non : en effet, le charbon et le mazout sont parmi les combustibles fossiles les plus polluants pour le chauffage.

Le moyen le plus simple et le plus équitable de taxer l'empreinte carbone des vecteurs énergétiques est la tarification du carbone. De cette manière, les consommateurs paient plus ou moins de taxes en fonction des émissions de CO2 des produits qu'ils utilisent et ils sont encouragés par le biais d'incitations tarifaires, à opter pour des vecteurs énergétiques à faible teneur en carbone. Cette méthodologie est également suivie par la Commission européenne dans sa proposition de révision de la Directive sur la taxation de l'énergie. Il est important que les émissions de CO2 soient déterminées sur l'ensemble du cycle de vie du vecteur énergétique (bilan du puits à la roue) et non pas seulement au moment de la combustion.

Empreinte carbone des différents vecteurs énergétiques pour le chauffage en Belgique, sur la base de la performance énergétique moyenne des installations actuellement utilisées

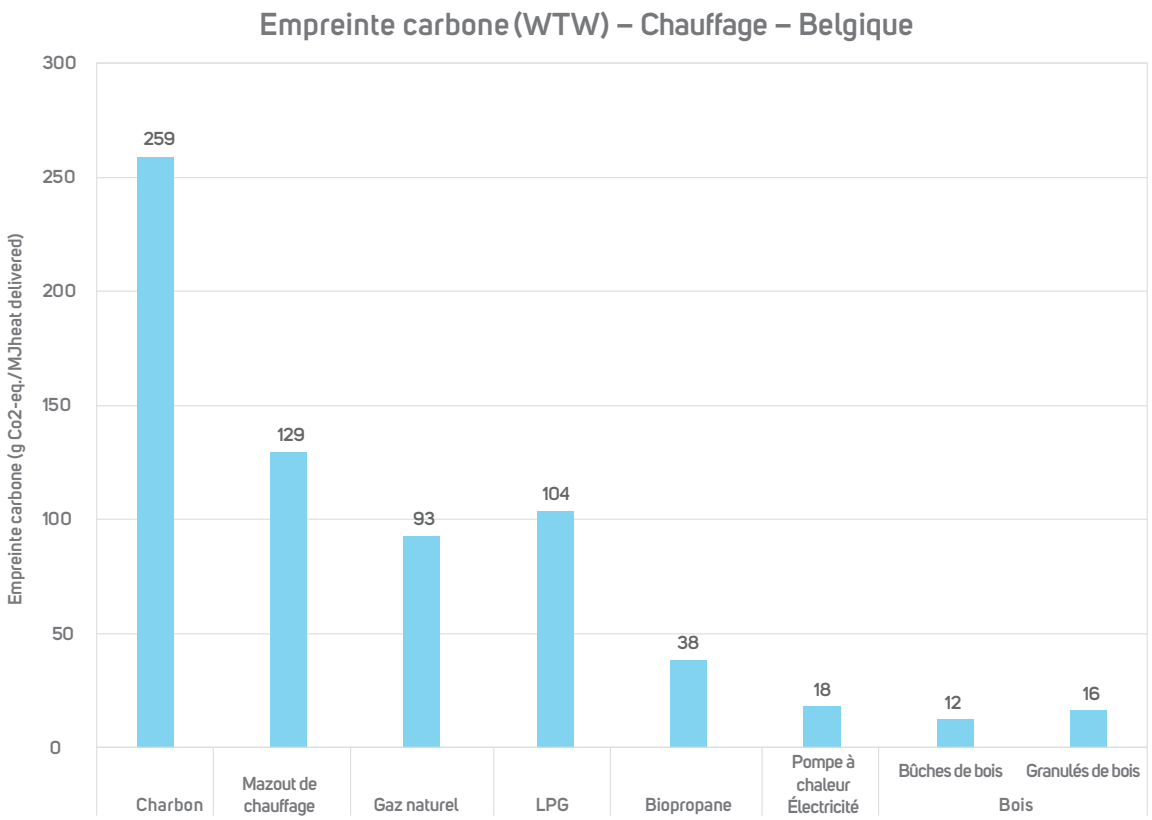

Source : CE Delft (2019) Emissions of (bio)LPG and other energy carriers in domestic heating, BBQs and forklift trucks, country report: Belgium, p. 9

3. Stimuler l'utilisation des gaz liquéfiés renouvelables par une réduction des accises au niveau minimum européen

Les ménages et les entreprises doivent être informés, guidés et encouragés par le gouvernement dans leur choix de systèmes de chauffage durables. Pour les grandes maisons 4 façades dont la performance énergétique est faible à moyenne, le biopropane est un choix évident pour réduire les émissions de CO2 de manière rentable. Les chaudières à condensation fonctionnant avec des gaz liquéfiés renouvelables méritent leur place dans les campagnes d'information des consommateurs et les systèmes de primes associés. Pour rendre les gaz liquéfiés renouvelables encore plus attirants, il est préférable de les exonérer de droits d'accise et d'une éventuelle taxe sur le carbone.

4. S'engager à améliorer la qualité de l'air par des incitations financières.

Le débat sur le climat et l'énergie porte principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO2 en particulier contribuent au réchauffement de la planète, mais le gaz lui-même n'est pas toxique. Les processus de combustion libèrent également dans l'atmosphère d'autres substances nocives pour l'homme et l'environnement, comme les particules fines. Pour concevoir une écotaxe appropriée, l'idéal est de prendre en compte non seulement le CO2 et le climat, mais aussi l'environnement et les émissions de particules fines. Les vecteurs énergétiques qui émettent moins de particules fines devraient proportionnellement être moins taxés.

Coûts des dommages environnementaux en Flandre en 2017 : chauffage au bois vs chauffage au propane (en €/GJ de chaleur émise)

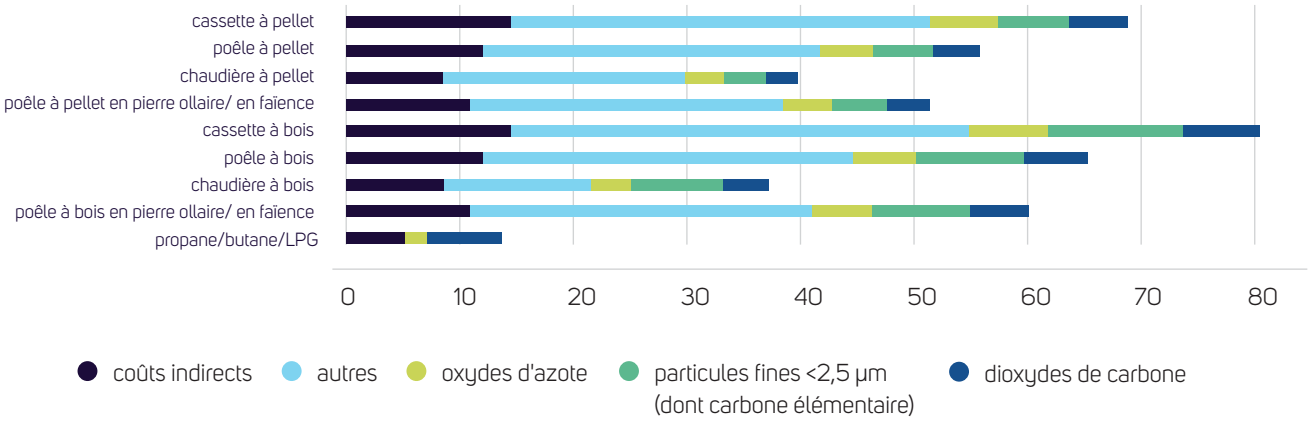

Source: Vlaamse Milieu Maatschappij (2019), Milieuschadekosten van verschillende technologieën voor woningverwarming.

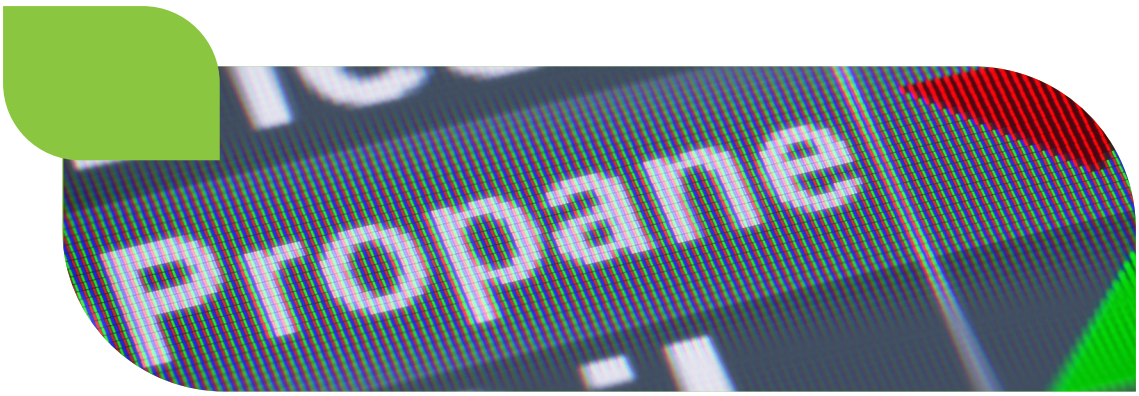

03 | DURABILITÉ – Un climat d'investissement attractif pour les alternatives innovantes et durables

Le passage du propane aux gaz liquéfiés renouvelables offre des opportunités non seulement au niveau écologique, mais aussi économique. Avec le port d'Anvers qui abrite le plus grand pôle pétrochimique d'Europe et de nombreuses entreprises de traitement des déchets, la Belgique a toutes les cartes en main pour devenir une plaque tournante majeure dans la production et la distribution mondiale de gaz liquéfiés renouvelables. Pour accélérer la mise à l'échelle, un soutien public est nécessaire, soit sous la forme de subventions pour des projets pilotes, des investissements et des mécanismes de soutien à la production.

1. Veiller à une reconnaissance automatique des systèmes de certification de la durabilité reconnus par la Commission européenne (tels que l'ISCC)

Les carburants et les gaz renouvelables ne sont pas nécessairement bons ou mauvais pour le climat et l'environnement. C'est pourquoi l'Union européenne, dans sa directive sur les énergies renouvelables (RED) et sa directive sur la qualité des carburants (FQD) a défini une série de critères de durabilité que les carburants et les gaz doivent respecter pour être qualifiés de « renouvelables » et bénéficier de régimes d'aide. Le respect de ces critères peut être démontré par l'application de systèmes de vérification nationaux ou approuvés par la Commission européenne et gérés de manière privée.

Pour garantir le caractère durable de leurs produits renouvelables, les membres de FeBuPro utilisent le système « International Sustainability and Carbon Certification (ISCC) » reconnu par la Commission européenne. L'ISCC permet de vérifier que la production de matières premières pour les gaz liquéfiés renouvelables n'a pas lieu sur des terres à forte biodiversité, que les terres à fortes réserves de carbone (« puits de carbone ») n'ont pas été converties pour la production de matières premières et que la production permet de réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre. Le système de certification ISCC est régi par le principe de la certification en chaîne. Cela signifie que toutes les entreprises d'une chaîne spécifique doivent obtenir la certification. Dans la pratique, les producteurs ou fabricants, les fournisseurs, les transporteurs et les distributeurs ou détaillants sont donc pris en compte. Il s'agit d'une condition importante pour garantir une traçabilité complète et des déclarations de durabilité (démontrable), entre autres.

Les certificats ISCC ne sont pas toujours systématiquement reconnus par les autorités belges, par exemple pour la délivrance de certificats d'aide, ce qui empêche l'expansion des alternatives durables et renouvelables aux combustibles et gaz fossiles. Une reconnaissance large et automatique des systèmes de certification reconnus par la Commission européenne, comme l'ISCC, est essentielle pour le déploiement de la transition énergétique dans le secteur du gaz liquéfié.

2. Continuer à élargir le système de certificats d'aide pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de cogénération de qualité

Pour soutenir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de cogénération de qualité, les gouvernements régionaux peuvent accorder des certificats d'aide aux producteurs d'énergie. Ce système permet aux producteurs d'électricité de bénéficier d'un revenu supplémentaire en plus du prix qu'ils obtiennent pour leur électricité. Les installations produisant de l'électricité à partir de biomasse ou de biogaz peuvent bénéficier de certificats verts. En outre, les installations de biogaz et de biomasse dotées d'un système de cogénération peuvent bénéficier, selon la région, de certificats verts et/ou de certificats de cogénération.

Le système de certificats d'aide à la production d'électricité et d'énergie (tels que les certificats verts ou les certificats de cogénération) doit être élargi aux installations aux gaz liquéfiés renouvelables comme le biopropane et le rDME. Pour rendre les procédures de demande pour les producteurs aussi efficaces que possible, nous appelons à la coordination des politiques des mécanismes de soutien dans les différentes régions, si possible sous la forme d'un accord de coopération interrégionale. La transposition et la mise en œuvre de la nouvelle directive RED III représentent une nouvelle opportunité à cet égard.

04 | CONTRAT-PROGRAMME – Une politique de prix flexible pour les vecteurs énergétiques de demain

Le contrat-programme, créé dans le contexte de la crise pétrolière des années 1970, n'est plus adapté aux ambitions des objectifs climatiques et aux réalités de la transition énergétique. À l'exception du Luxembourg, la Belgique est aujourd'hui le seul pays de l'UE où les prix maximaux des produits pétroliers sont réglementés. L'interprétation de ce contrat doit être clarifiée, voire son application générale doit être remise en question, afin qu'il ne constitue plus un obstacle aux investissements dans les gaz liquéfiés renouvelables et à leur développement.

1. Clarifier le champ d'application du Contrat-programme pour permettre le passage à l'innovation et aux alternatives durables

Dans le contexte de la transition énergétique, le système de régulation des prix n'est plus approprié pour réguler le marché des carburants qui évolue rapidement. Pour répondre aux défis climatiques, de nouveaux gaz liquéfiés alternatifs arrivent sur le marché aujourd'hui. Au lieu de soutenir cette transition, le contrat-programme freine l'innovation, comme l'indique également l'Agence internationale de l'énergie dans son examen annuel de la politique énergétique belge.

Les gaz liquéfiés renouvelables sont produits à un prix de revient plus élevé. L'application du même prix maximum pour les produits pétroliers et leurs alternatives d'origine renouvelable chimiquement identiques (par exemple, le propane par rapport au biopropane) conduit dans certains cas à une situation où le prix de vente pour les fournisseurs est inférieur au prix d'achat, ce qui leur permet de vendre leurs alternatives renouvelables uniquement à perte, ce qui est illégal. Même avec les meilleures intentions, le passage du propane à des solutions renouvelables durables n'est pas réaliste, s'il n'est pas rentable.

Si le contrat programme devait s'appliquer aux gaz liquéfiés renouvelables, il freinerait la commercialisation d'alternatives durables, empêchant l'industrie de répondre à la demande croissante du marché. Une solution possible serait d'exclure explicitement les carburants et les gaz liquéfiés d'origine renouvelable du champ d'application du contrat-programme. Cette interprétation est logique et juridiquement conforme puisque le contrat-programme concerne la régulation des prix de vente maximums des produits pétroliers et que ces alternatives renouvelables ne sont, par définition, pas produites à partir du pétrole. Le gouvernement devrait apporter une sécurité juridique au secteur en reconnaissant explicitement cette interprétation.

2. Veiller à une représentation adéquate du secteur du gaz liquéfié

Si le gouvernement souhaite maintenir le contrat programme, FeBuPro veut un siège à la table des négociations. Aujourd'hui, Energia, l'ancienne Fédération pétrolière belge (FPB), négocie le contrat programme avec le gouvernement. Pour les produits pétroliers (diesel, essence et mazout), ils sont évidemment bien placés pour mener ces négociations. Pour le propane en vrac et le GPL/autogaz, ce n'est plus le cas. Alors qu'il y a quelques années encore, les compagnies pétrolières contrôlaient le modèle de distribution des produits propane et GPL, ce n'est plus la réalité du marché aujourd'hui ; les compagnies pétrolières ont depuis vendu leurs segments propane et GPL-autogaz. La procédure de négociation dans le cadre du contrat programme actuel devrait être adaptée en conséquence, ce qui permettrait à FeBuPro de représenter directement les intérêts des producteurs et des distributeurs des produits qu'elle représente.

Fiche d'information 1

Le propane et les gaz liquéfiés renouvelables en tant que solution énergétique d'avenir

Qu'est-ce que le propane ?

Le propane (C3H8) est un gaz liquéfié « use it or lose it », produit lors de l'extraction du gaz naturel et du raffinage du pétrole. Le gaz est liquéfié afin d'assurer un transport, une distribution et une utilisation sans heurts. Grâce à cette flexibilité, le propane peut être utilisé à peu près partout. De ce fait, il devient une solution énergétique alternative dans les endroits où il n'y a pas de raccordement au réseau de gaz naturel et pour de nombreuses autres applications.

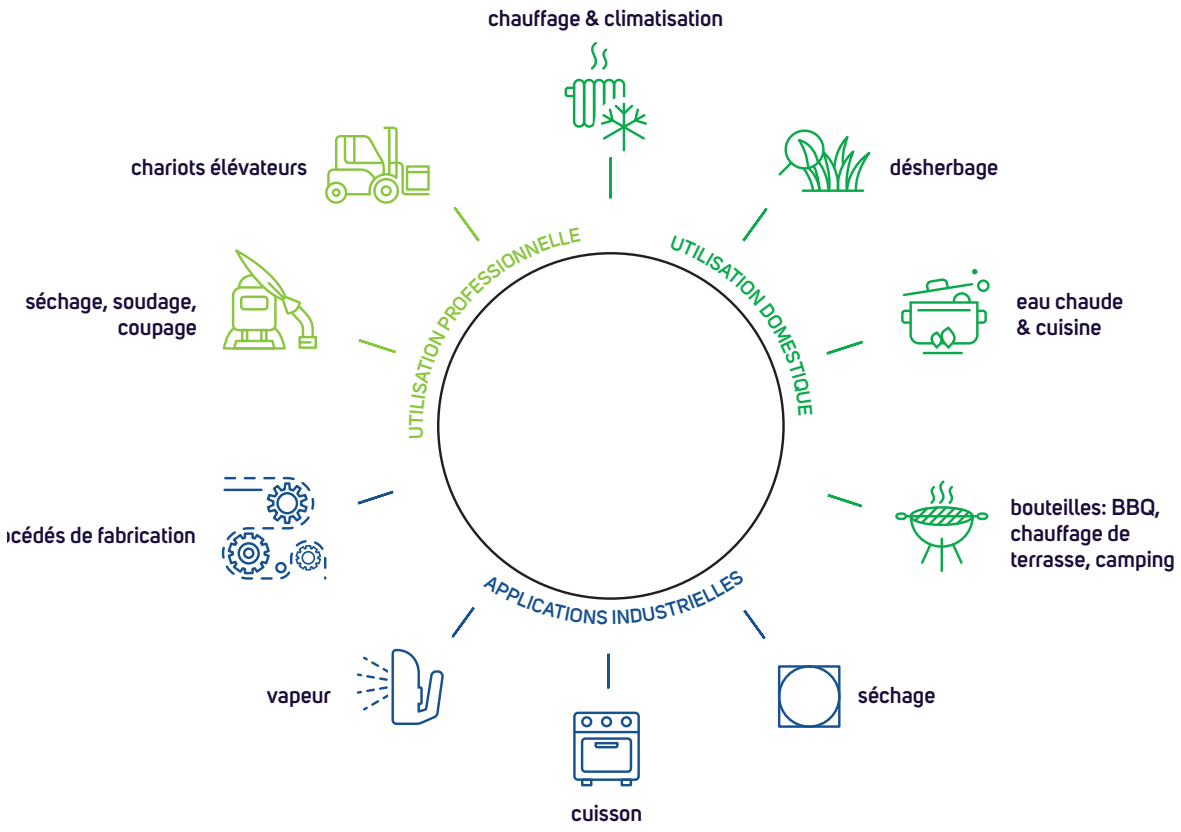

Qu'est-ce que le biopropane ?

à partir d'un mélange de déchets de l'industrie alimentaire et d'huiles végétales renouvelables. En fonction des matières premières utilisées, le biopropane peut réduire les émissions de CO2 jusqu'à 80 % par rapport au propane conventionnel. Les matières premières à base d'huiles végétales sont progressivement éliminées et d'autres matières premières et processus de production sont développés. Vous trouverez ci-dessous un aperçu complet des processus de production de biopropane actuels et futurs :

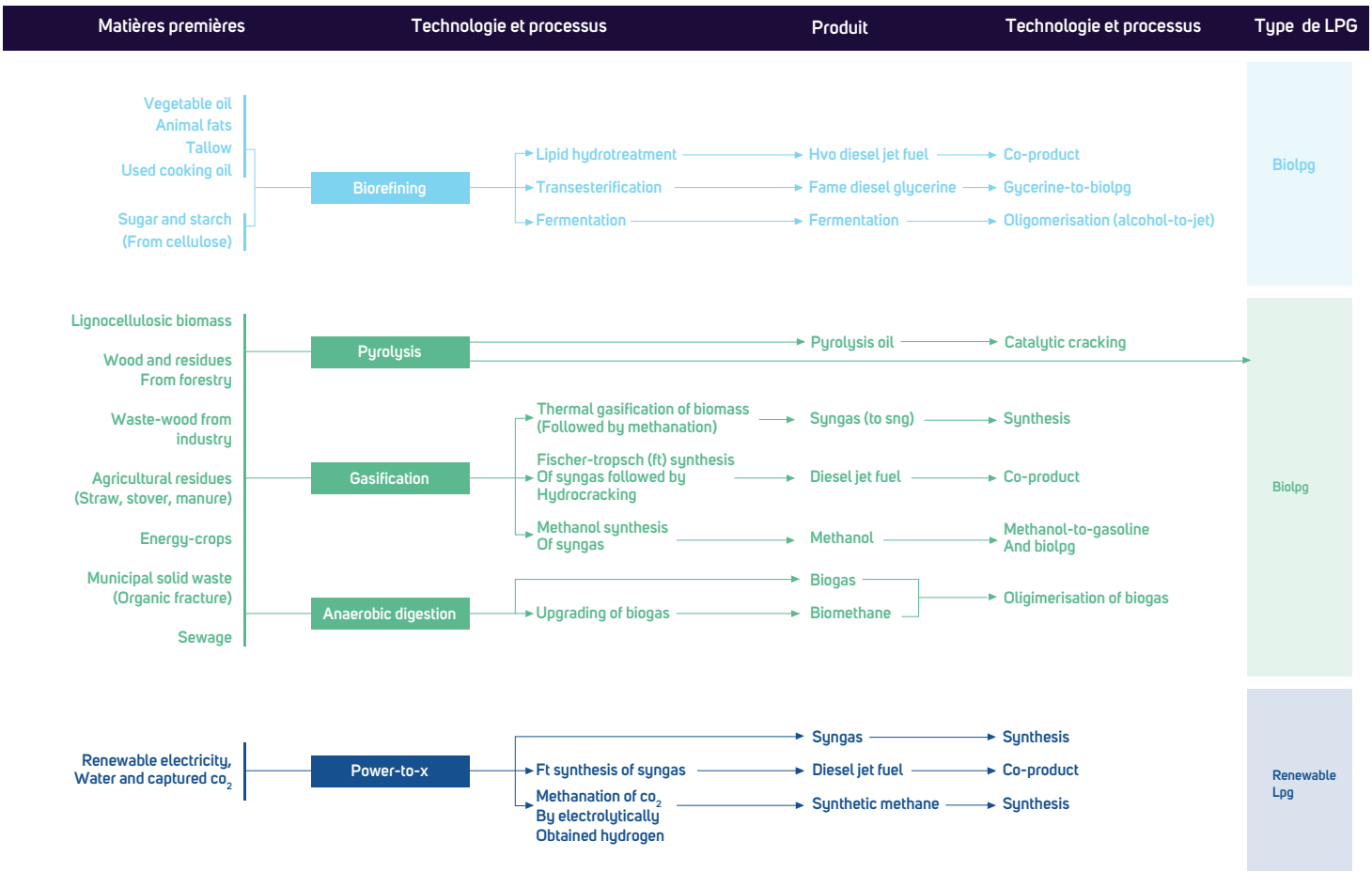

Source: Atlantic Consulting (2020), European BioLPG pathway 2050.

Qu'est-ce le rDME ?

Chimiquement similaire au propane et issu de la technologie innovante «MyRechemical», le rDME est un carburant renouvelable à base de déchets ménagers transformés chimiquement. Cette technologie de transformation des déchets en méthanol évite l'incinération des déchets ménagers et industriels non recyclables et produit du gaz de synthèse (utilisé pour produire du méthanol), d'une part et de l'hydrogène et des oxydes de carbone, d'autre part. Ces derniers sont utilisés pour produire du rDME. Cette méthode innovante est en plein développement. Ainsi, différents partenaires au sein du secteur, et plus particulièrement la co-entreprise Dimeta, testent à grande échelle le traitement des matières biogènes (fumier) et des gaz résiduels du secteur industriel (production d'acier, d'aluminium et de ciment) dans la production de rDME. Par exemple, il existe déjà un site d'essai opérationnel en Allemagne depuis 2023 et un site de production sera ajouté au Royaume-Uni en 2025.

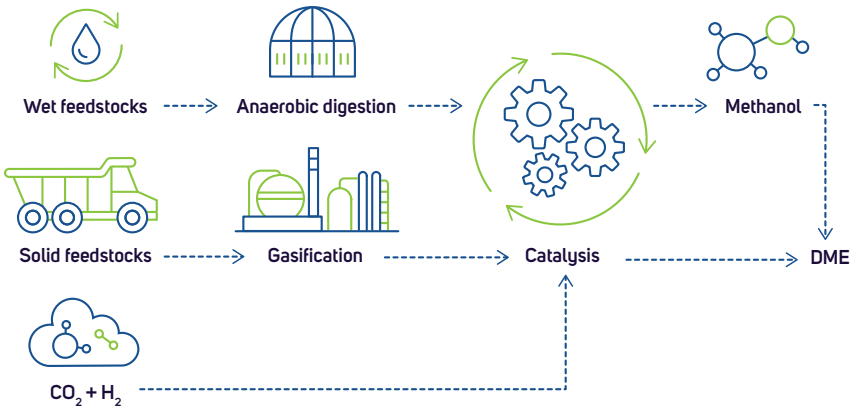

Quels sont les avantages de ces gaz liquéfiés renouvelables ?

Comme tant le biopropane (complet) que le rDME (en mélange) sont **des carburants « prêts à l'emploi »**, les systèmes de chauffage et les autres installations au propane peuvent aisément passer à ces solutions de remplacement sans modifications techniques. Aucun investissement supplémentaire dans l'infrastructure ou l'équipement existant n'est nécessaire pour réaliser des économies de CO2.

En outre, les systèmes de chauffage utilisant des carburants renouvelables réalisent des **économies de CO2 immédiates et considérables** par rapport aux systèmes actuellement largement utilisés. Une nouvelle chaudière à condensation fonctionnant au biopropane émet 77 % de CO2 en moins qu'une chaudière à mazout à rendement moyen.

Ancien système	Nouveau système	Économie de CO_2	Nouveau système	Économie de CO_2
Chaudière à mazout la plus efficace	Nouveau système au **propane**	22%	Nouveau système au **biopropane**	71%
Chaudière à mazout moyenne		39%		77%
Chaudière à mazout la moins efficace		55%		83%

Source: CE(2019) Emissions of (bio)LPG and other energy carriers in domestic heating, BBQs and forklift trucks, country report: Belgium, p. 9- 11

En outre, sur la base d'une analyse comparative, il est également clair que les systèmes fonctionnant avec des gaz liquéfiés renouvelables (tels que le biopropane) apportent également des avantages significatifs en termes de qualité de l'air. La réduction des émissions par rapport aux autres systèmes de chauffage courants est indiquée ci-dessous :

	Charbon	Mazout	Biomasse (bois)	Biomasse (pellets)
NOX(azote)	84%	9%	37%	37%
SOX (oxyde de soufre)	100%	100%	100%	100%
PM2,5 (particules fines)	99.9%	87%	99.8%	99.6%
PM10 (particules fines)	99,9%	87%	99.9%	99.6%

Source: CE Delft (2019) Emissions of (bio)LPG and other energy carriers in domestic heating, BBQs and forklift trucks, country report: Belgium, p. 11-12

Fiche d'information 2

Les gaz liquéfiés (renouvelables), une solution énergétique réaliste et abordable

Le biopropane sera-t-il produit en quantité suffisante à l'avenir ?

En 2020, le secteur européen du propane a commandé des projections au Cabinet d'études Atlantic Consulting. Ces dernières montrent que d'ici 2050, le biopropane et le bioLPG autogaz peuvent répondre à la totalité de la demande, qui est estimée entre 8 et 12 millions de tonnes. D'une part, la demande de (bio)propane continuera de croître dans les années à venir pour remplacer le mazout. D'autre part, la demande à l'horizon 2050 diminuera également, en partie parce que notre système énergétique deviendra plus économe et que l'électrification se généralisera.

Offre de biopropane par procéde de production en Europe en 2050

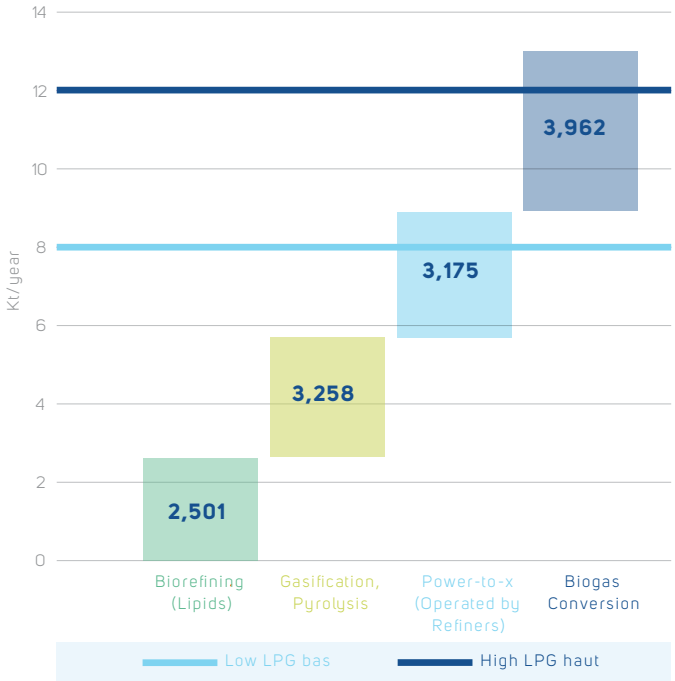

Source: Atlantic Consulting (2020), European BioLPG pathway 2050. A scenario of future demand and supply

Quel est le prix de revient d'un nouveau système au (bio)propane ?

Pour le citoyen/consommateur, le prix de revient est un des facteurs les plus importants qui pèsent sur le choix du système de chauffage. Une étude comparative des coûts menée par Gemserv montre que le **chauffage au biopropane est l'option la plus économiquement viable de toutes les technologies de chauffage à faible émission de carbone**, quelle que soit la demande énergétique de la maison.

En raison du faible coût d'achat initial, les chaudières au (bio)propane sont financièrement accessibles à la plupart des familles belges, y compris celles dont le budget est limité. Ce dernier point n'est pas négligeable étant donné que les maisons hors réseau chauffées au mazout en Belgique ont tendance à être plus anciennes et moins bien isolées. Les chaudières à condensation fonctionnant au (bio)propane sont donc une solution rentable qui peut faciliter la transition du mazout vers des systèmes de chauffage plus durables. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des coûts d'installation par système de chauffage pour une consommation moyenne.

Comparaison des coûts des systèmes de chauffage - consommation moyenne

Système de chauffage	Remplacement d'une chaudière à mazout (enlèvement de la cuve)			Pas de système de chauffage actuel		
	Coût initial total (€)	Coût annuel total (€/an)	Coût nivelé (€/MWh)	Coût initial total (€)	Coût annuel total (€/an)	Coût nivelé (€/MWh)
Mazout (condensation - nouvelle) (pas de changement)	0	1,049	83	NA	NA	NA
Mazout (condensation - nouvelle) (nouveau système)	NA	NA	NA	4,212	982	106
Chaudière au propane (AG)	4,405	1,147	121	2,995	1,147	111
Chauffe-eau au propane (UG)	4,405	1,376	139	2,995	1,376	129
Hybride - thermique solaire + propane (AG)	12,057	1,012	163	10,647	1,012	153
Hybride - thermique solaire + propane (UG)	12,057	1,241	181	10,647	1,241	171
Hybride - thermique solaire + biopropane (AG)	12,057	1,133	172	10,647	1,133	162
Hybride - thermique solaire + biopropane (UG)	12,057	1,362	190	10,647	1,362	181
Hybride - ASHP + propane (AG)	9,675	1,284	168	8,265	1,284	158
Hybride - ASHP + propane (UG)	9,675	1,513	186	8,265	1,513	176
Hybride - ASHP + propane (AG)	9,675	1,314	170	8,265	1,314	160
Hybride - ASHP + propane (UG)	9,675	1,543	188	8,265	1,543	178
Hybride - ASHP + PV solaire	11,680	**1,025**	151	10,270	**1,025**	142
Chaudière au biopropane (AG)	**4,405**	1,293	**132**	**2,995**	1,293	**123**
Chaudière au biopropane (UG)	**4,405**	1,522	150	**2,995**	1,522	141
ASHP	10,695	1,309	163	9,245	1,309	155

Tableau : Comparaison du coût d'investissement, du coût d'exploitation et du coût nivelé qui en résulte entre plusieurs systèmes de chauffage, en passant soit d'une nouvelle chaudière à condensation au mazout portant l'étiquette A (à gauche), soit d'aucun système (à droite), ce qui permet d'éviter les « frais d'enlèvement de la cuve ». La première ligne représente le scénario dans lequel le consommateur conserve son système actuel sans rien changer. Pour les chaudières au propane, les chaudières au biopropane et les systèmes hybrides propane/biopropane, les coûts ont été divisés en un coût de location d'une citerne aérienne (AG) et un coût de location d'une citerne souterraine (UG). Les lignes surlignées en orange se distinguent des lignes en vert par leur intensité en carbone. Dans cette étude, tous les systèmes de chauffage surlignés en vert sont considérés comme des systèmes de chauffage « à faible émission de carbone ». Les chiffres en gras et soulignés représentent le coût le plus bas de tous les systèmes de chauffage à faible émission de carbone.

Source: Gemserv (2021) Belgian residential property low-carbon heating analysis

FeBuPro
FEDERATIE BUTAAN PROPAAN
FEDERATION BUTANE PROPANE

+32 2 581 09 32
febupro@febupro.be
wetstraat 38, 1000 Brussel

Ontwerp: **TRIPLECLICK**DESIGN